



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Comité Syndical N° 01-04/2024**

Nombre de membres : 10
Présents : 10
Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

*Séance du Comité Syndical
Le 15 avril 2024
à Montbonnot-Saint-Martin*

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni publiquement en session ordinaire dans la salle du conseil de la Mairie de Montbonnot-Saint-Martin, sous la Présidence de M. Gilles FARRUGIA, Président,

Date de la convocation : 09-04-2024

Titulaires Présents : M. FARRUGIA,
Mmes BESSON, FLAMAND,
MM.BENOIT, BONNET, FEROTIN,
MM. DEGRANGE, DURET, OLLEON
Suppléant Présent : Mme MARTIN-BLOCH

La séance est ouverte, Monsieur BONNET est nommé Secrétaire de séance :
Mr Olléon, rapporteur fait l'exposé suivant :

OBJET : FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – Exercice 2024 – Fongibilité des crédits.

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle donne la possibilité au Comité Syndical de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Considérant que la collectivité a adopté par la délibération n° 03-06/2023 du Comité Syndical en date du 08 juin 2023 la nomenclature M57 à compter de l'exercice 2024.

Le Syndicat est donc amené à définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Ainsi, il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) et à signer tout document s'y rapportant.
Cette autorisation vaut pour l'exercice budgétaire 2024.

Le Comité Syndical, à L'Unanimité, approuve cette délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
Montbonnot-Saint-Martin, le 15 avril 2024

LE PRESIDENT
Gilles FARRUGIA



LE SECRETAIRE DE SEANCE
Dominique BONNET